

# DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-330-1007 du 17/10/05

## **INSCRIPTIONS AU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - SESSION 2006**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré publics et privés sous-contrat

Affaire suivie par : M. MAREY Tel : 04 42 91 71 97, Fax : 04 42 38 73 45

Le registre des inscriptions est ouvert du :

- Mardi 18 octobre 2005 au Vendredi 04 novembre 2005 uniquement pour le BTS MUC (ex Action Commerciale) à 17 H 00
- Mardi 18 octobre 2005 au Vendredi 18 novembre 2005 pour tous les autres BTS à 17H sur internet : [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) - examens - inscnet

### **Pour les Etablissements Publics**

- 1/ Accéder au service de proximité du réseau académique (intranet)
- 2/ Cliquer sur « accéder aux applications internes »
- 3/ Cliquer sur inscriptions BTS
- 4/ Renseigner les écrans de saisie

NB : Pour les candidats scolaires se présentant pour la première fois à l'examen, l'inscription sera simplifiée en entrant leur numéro de BEA suivi de leur date de naissance.  
Pour les candidats redoublants, ils retrouveront leur inscription 2005 (avec les éventuels bénéfices d'épreuves) en saisissant leur numéro de matricule de 2005 (indiqué sur la convocation et le relevé de notes 2005) suivi de leur date de naissance

### **Pour les Etablissements privés sous contrat**

- 1/ Accéder au site de la D.E.E.P : [prive.ac-aix-marseille.fr](http://prive.ac-aix-marseille.fr)
- 2/ Cliquer sur la ligne inscriptions au BTS session 2005
- 3/ Cliquer sur inscriptions établissement BTS
- 4/ Renseigner les écrans de saisie

Pour les candidats redoublants, ils retrouveront leur inscription 2005 (avec les éventuels bénéfices d'épreuves) en saisissant leur numéro de matricule de 2005 (indiqué sur la convocation et le relevé de notes 2005) suivi de leur date de naissance

### **Pour les Etablissements privés hors contrat**

- 1/ Accéder au site [www.ac-aix-marseille.fr/bts](http://www.ac-aix-marseille.fr/bts)
- 2/ Cliquer sur inscriptions BTS
- 3/ Renseigner les écrans de saisie

Pour les candidats redoublants, ils retrouveront leur inscription 2005 (avec les éventuels bénéfices d'épreuves) en saisissant leur numéro de matricule de 2005 (indiqué sur la convocation et le relevé de notes 2005) suivi de leur date de naissance

## Pour tous les Etablissements

### Edition des confirmations

Vous éditez les confirmations d'inscription

- soit après chaque inscription individuelle
- soit à l'issue des inscriptions et par spécialité, en cliquant sur le choix : suivi des inscriptions

### Retour des confirmations au Rectorat

Les confirmations d'inscription, signées par le candidat seront retournées pour le Vendredi 18 novembre 2005 (pour le BTS MUC) et le Vendredi 02 décembre 2005 pour les autres BTS au Rectorat d'Aix-en-Provence DIEC 2.03, classées par spécialité et par ordre alphabétique des candidats. Pour les candidats demandant un aménagement d'épreuves (tiers temps, secrétaire...) veuillez préciser les candidats concernés lors de l'envoi groupé des confirmations.

### **Pièces à joindre :**

Pour tous les candidats :

**ATTENTION : à partir de la session 2006 le timbre fiscal n'est plus exigé.**

- 1/ photocopie de la carte nationale d'identité
- 2/ un chèque bancaire ou postal d'un montant de 4,25 euros libellé à l'ordre du REGISSEUR DES RECETTES DU RECTORAT et correspondant aux frais d'affranchissement des courriers adressés aux candidats (arrêté interministériel du 28/11/1996)
- 3/ Photocopie de la décision de positionnement ou d'aménagement de la durée de formation attribuée éventuellement au candidat.
- 4/ Photocopie de l'attestation ou du récépissé de recensement ou photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense
- 5/ Pour les redoublants : photocopie du dernier relevé de notes

### Pour les candidats scolaires :

- 1/ Certificat de scolarité (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) signée par le Chef d'Etablissement ou certificat de scolarité CNED (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)
- 2/ photocopie des certificats de stages exigés par la réglementation

Pour les candidats préparant le diplôme dans un centre de formation continue :

#### ❖ Candidats en contrat de qualification :

- 1/ Photocopie de la première page du contrat de qualification visée par la D.D.T.F.P (2004-2006)
- 2/ Attestation de formation délivrée par le centre de formation précisant le nombre d'heures dispensées soit :
  - 600 heures si le candidat est titulaire d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau III ou s'il a accompli la scolarité complète y conduisant.
  - 1100 heures si le candidat est titulaire d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV ou s'il a accompli la scolarité complète y conduisant ou s'il justifie d'une activité professionnelle de 3 ans
  - 1350 heures si le candidat ne justifie d'aucune des conditions fixées ci dessus (décret n°2001-223 du 06/03/2001)
- 3/ photocopies des diplômes exigés par la réglementation

#### ❖ Candidats en contrat d'apprentissage :

- 1/ Photocopie de la première page du contrat d'apprentissage
- 2/ attestation de formation délivrée par le centre de formation d'apprentis précisant le nombre d'heures dispensées

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*